



Levée d'hospitalisations d'office

Par **Dayanee**, le **15/04/2010** à **17:58**

Bonjour,

J'ai fait sauté une HO (hospitalisation d'office) il y a deux ans au motif de vice dans la procédure (vol d'un beret de marque par la police) suite à une altercation avec des personnes ivres qui sortaient de discothèque.

J'ai vu un expert qui m'a jugé sain d'esprit.

Aujourd'hui, je me retrouve dans la même situation, sans le sous, pour avoir mis un coup de poing dans la porte de ma cuisine (pas de plainte) et appréhendé dans mon sommeil. Les flics m'ont dit : "cette fois ci, tu ne t'en sortira pas". Ont-ils raison ?

Je peux exposer mon cas avec des détails croustillants, mais faute d'argent suis-je condamné à prendre une pique mauvaise pour le cœur jusqu'à la fin de mes jours, je suis ressorti moins bien de ces histoires et de ce système que je n'y étais entré. Un conseil, une idée ?